



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 3317

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur la politique de la ville. Le rapport de la Cour des comptes sur « La politique de la ville, une décennie de réformes » de juillet 2012, recommande à l'État d'engager rapidement la réforme de la géographie prioritaire, préalable indispensable à toute nouvelle mesure de la politique de la ville en harmonisant les zonages légaux et contractuels. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris toute la mesure du constat opéré par la Cour des comptes dans son dernier rapport La politique de la ville une décennie de réformes. Les constats qu'il dresse, concernant notamment le maintien d'écarts importants entre les quartiers populaires et leurs unités urbaines environnantes, impliquent une réforme en profondeur de la politique de la ville. En particulier, la Cour des comptes suggère de porter une attention singulière aux six départements qui concentrent ces quartiers rencontrant de grandes difficultés. Si ce recentrage apparaît comme une nécessité pour renforcer l'efficacité de l'action publique dans ces territoires, il n'est cependant pas exclusif d'une action renouvelée sur d'autres quartiers dans d'autres départements. Il s'agira en outre de graduer l'effort de l'État en fonction des besoins rencontrés sur les territoires. Surtout, avant toute décision, il semble essentiel que l'ensemble des partenaires de la politique de la ville puissent faire part de leurs réflexions et propositions. Seule cette analyse partagée permettra de repenser l'organisation, la méthode et le contenu de la politique de la ville, et d'en optimiser ainsi les résultats sur le terrain. Afin de mener cette analyse, le Premier ministre a demandé au ministre délégué en charge de la politique de la ville d'engager dès l'automne une concertation visant à mettre en débat l'ensemble des questions ayant trait à la politique de la ville, qu'il s'agisse de la géographie prioritaire, de la contractualisation ou des grands domaines d'intervention thématiques (notamment l'emploi, l'éducation, la sécurité et la santé). Confirme lors du conseil des ministres du 22 août 2012, cette concertation s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, et notamment les collectivités territoriales, les parlementaires, les services de l'État, les acteurs associatifs, les professionnels de terrain et les représentants du monde économique. Les conclusions de la concertation seront tirées par le premier ministre lors d'un comité interministériel des villes début 2013 et seront inscrites dans la loi pour entrer en application en 2014, en phase avec le renouvellement des conseils municipaux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3317

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4821

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1131